

COMMUNE DE GENNES	DELIBERATION
<p><i>Nombre de Conseillers :</i> <i>En exercice :</i> 12 <i>Présents :</i> 8 <i>Votants :</i> 9</p> <p><i>Date de convocation :</i> 20/01/2026</p> <p><i>Date d'affichage :</i> 29/01/2026</p>	<p>Le vingt-six janvier deux mille vingt-six à vingt heures, le Conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni à l'Espace de la Combe d'Argent</p> <p>Membres présents : Dominique HENRY, Jean-Michel LHOMMÉE, Anne-Sophie PARRIAUX, Carine PARRENIN, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ.</p> <p>Membres excusés : Michel JANNIN, procuration à Dominique HENRY</p> <p>Membres absents : Philippe GENILLOUX, Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN,</p> <p>Participait également : Audrey CHOUFFE, Secrétaire de mairie</p> <p>Secrétaire de séance : Jérôme VILLEQUEZ.</p>

➤ 260102 : Débat d'Orientation Budgétaire 2026

Le maire présente un rapport ayant pour objet d'éclairer le débat d'orientation budgétaire en conseil municipal, puis après compléments et arbitrages de servir de cadre à l'élaboration des budgets 2026, dans un contexte de réflexion pluriannuelle.

La commune est dotée de trois budgets :

- le budget communal principal
- le budget annexe forêt
- le budget annexe « lotissement de l'Orée des Landes »

Chacun de ces budgets comprend une section de fonctionnement et une section d'investissement.

Quand le résultat du budget forêt le permet, un prélèvement sur ce résultat alimente le budget principal en section de fonctionnement.

Le budget lotissement, au départ en attente de financement des travaux de viabilisation par emprunt puis de vente de terrains, a bénéficié pour ses premières dépenses en 2021, 2023 et 2024 d'une avance (produit d'investissement) en provenance du budget principal (dépense d'investissement). Ce n'est plus le cas en 2025, et ce n'est plus nécessaire en 2026.

1 - Situation financière de la commune

➤ Les résultats synthétiques sur plusieurs années (comptes administratifs)

- **Budget principal communal :** (tableau annexe)
- **Budget annexe forêt :** (tableau annexe)
- **Budget annexe lotissement :** (tableau annexe)

➤ La dette, récente et en cours

- Un emprunt « enfouissement des réseaux » de 2010, remboursement achevé en 2020.
- Un emprunt « voirie » de 440 000 € contracté en 2013, à échéance en 2028. Emprunt transféré en 2018 à GBM avec la compétence voirie, mais le remboursement continue jusqu'en 2028 avec une annuité fixe de 32 800 €. Cette charge n'est pas comptabilisée en « remboursement d'emprunts » mais est incluse dans l'Attribution de Compensation d'Investissement (ACI) versée annuellement par la commune à GBM en dépense d'investissement (63 608 € en 2025).
- un emprunt court terme « FCTVA » de 70 000 € contracté en 2019 et remboursé en décembre 2020.
- un emprunt court terme « relais subventions » de 215 000 € contracté en octobre 2019 et à échéance en novembre 2021. Mais les informations transmises en juin 2020 étaient erronées et les subventions étaient en réalité limitées à 33 000 €. Cet emprunt a donc été consolidé en emprunt sur 20 ans en janvier 2022, à un taux de 0,96%. Annuité fixe de 11 827 €, capital restant dû au 1er janvier 2026 : 180 288 €.

- un emprunt relais sur le budget lotissement, pour un total de 250 000 € dont 180 000 € en 2024 et 70 000 € en 2025. Le résultat de 2025 permet d'envisager prochainement le remboursement de cet emprunt, courant 2026.

En résumé pour la dette, de 2020 à 2025 : un remboursement de 70 000 € en 2020 et un emprunt relais « lotissement » de 250 000 € remboursable en 2026 grâce aux résultats et aux ventes des terrains.

➤ La trésorerie

Le niveau de trésorerie, très tendu en début de mandat jusqu'à début 2021, s'est nettement amélioré avec les résultats de 2021 à 2025, et permet désormais de fonctionner dans des conditions satisfaisantes.

En résumé :

- Ces dernières années **le budget général** de fonctionnement dégage un résultat positif, et dernièrement encore de **56 696 € en 2025**. A noter de plus que ce résultat 2025 est pénalisé car il inclut les dépenses d'investissement du Citypark, alors que les subventions entreront au budget 2026. La capacité d'autofinancement (CAF) mobilisable pour abonder le budget d'investissement se trouve ainsi nettement améliorée par rapport aux années précédentes. Et cet effet sera accentué à partir de 2028 avec la fin du remboursement de l'emprunt « voiries » via GBM, l'ACI étant alors ramené à environ 30 000 € par an au lieu de 63 000.
- **Le budget forêt** connaît des variations importantes. Après un résultat positif de 80 704 € en 2024, lié à des travaux différés, il est **négatif de 8 935 €** en 2025, cette fois en raison de ventes de bois différées dans le temps. Mais en pluriannuel sur six ans il reste largement positif.
- **Le budget lotissement** est pleinement engagé, avec la première tranche des dépenses de viabilisation réalisée en 2025, ainsi que les premières ventes de terrain très vite après la fin des travaux. Ces premières ventes ont ainsi permis de limiter le recours à l'emprunt-relais à un total de 250 000 € en 2024 et 2025, et le remboursement pourra être assuré prochainement. La rapidité des premières ventes a également rendu inutile une avance complémentaire du budget principal. Le budget annexe lotissement dégage ainsi en 2025 un **résultat positif de 239 552 €**.
- **Le budget communal consolidé** (trois budgets) dégage au total en 2025 un **résultat positif de 287 312 €**.
- **Ce résultat très satisfaisant** permet, après un début de mandat tendu en 2020, d'envisager pour les temps qui viennent les investissements nécessaires avec une capacité d'autofinancement adaptée, ce qui n'était pas le cas les années précédentes en début de mandat.

2 - Orientations budgétaires : enjeux et perspectives

➤ Deux enjeux principaux :

- **Assurer de façon durable un équilibre du budget de fonctionnement**
➤ L'enjeu consiste, après avoir assuré les services à la population (fonctionnement), à disposer d'une CAF suffisante pour abonder le budget d'investissement et pouvoir ainsi réaliser dans de bonnes conditions les équipements nécessaires.
- **Optimiser le budget d'investissement**
Au-delà de la CAF disponible et surtout si elle est limitée, il faut mobiliser d'autres ressources d'autofinancement des investissements (subventions, travail en régie), et procéder à des choix.

Un 3e enjeu « dette », identifié en 2021 (voir DOB mars 2021), a été traité par la consolidation sur 20 ans de l'emprunt court terme de 215 000 € contracté en 2019.

➤ Comment s'y prendre ? Orientations et moyens.

• Fonctionnement

La marge de manœuvre sur les charges de fonctionnement est faible. Mais plusieurs opérations récentes produisent tout de même leurs effets : limitation des coûts de chauffage de la salle polyvalente grâce aux travaux de rénovation de 2019, renégociation des contrats de téléphone-internet, de photocopies, travaux en régie... Ce travail de maîtrise des dépenses se poursuit, il est permanent. Au total les dépenses réelles 2025 évoluent de 4% par rapport à 2024, en lien direct avec les charges de personnel, mais restent inférieures de 3.6% à 2023.

L'optimisation des recettes de fonctionnement est également un objectif, mais dans un contexte de baisse régulière des dotations d'Etat, les recettes réelles de fonctionnement sont en baisse de 3 % par rapport à l'année précédente.

A plus long terme, et en prévoyant les investissements nécessaires, de nouvelles recettes de fonctionnement sont à donc à rechercher, notamment les locations immobilières (maison de la bascule). Les recettes fiscales (taxe foncière) seront aussi impactées positivement par les constructions nouvelles, notamment le lotissement et la zone artisanale.

• Investissement

L'effet des investissements antérieurs sur les réserves financières et le niveau limité de la CAF interdisait jusqu'ici d'engager à court terme de nouveaux projets importants mobilisateurs de moyens sans un nouveau recours à l'emprunt.

Un choix assumé a donc été fait depuis 2020 : prioriser des projets d'intérêt général mais producteurs de moyens financiers plutôt que mobilisateurs de nouveaux moyens. Ce sont ces nouveaux moyens qui permettront de faire face aux futurs investissements.

Même si leurs enjeux ne sont de loin pas seulement financiers, plusieurs réalisations ou projets engagés entrent dans ce cadre :

- L'urbanisation de la zone AU de l'Orée des Landes
- la zone artisanale du Chacheux, par délégation à GBM
- la micro-crèche, avec la vente du terrain
- plusieurs ventes de petits terrains
- le local télécom (fibre optique), avec vente de terrain

D'autres projets ont toutefois été réalisés en fonction des besoins :

- mise aux normes PMR des bâtiments communaux en 2022
- défibrillateurs
- travaux à l'école (menuiseries, équipements informatiques, stores anti-chaleur, éclairage interne et externe...)
- sécurisation des abords de l'école et rue de la Maltière (versement d'un fonds de concours à GBM)
- réfection des trottoirs de la rue de la Côte de Joux (versement d'un fonds de concours à GBM)
- cabane des écoliers derrière le cimetière
- équipement informatique à la mairie
- aménagement d'un Citypark sur l'emplacement de l'ancien terrain de tennis

Pour ces projets, les aides publiques ont été sollicitées et obtenues, diminuant ainsi la charge de la commune.

A noter que des produits importants, conventionnés en 2025, sont différés et attendus début 2026, **pour un total de 231 000 €**, sans autres charges sur ces opérations :

- vente de terrain sous option au lotissement (104 000 € HT)
- subventions affectées au Citypark pour 53 000 € (Agence nationale du Sport, Département, Région, CAF), alors que les dépenses ont été effectuées en 2025
- Vente à GBM du terrain de la zone artisanale (74 280 € HT)

• **Quelques pistes d'optimisation et d'orientation :**

Au final, la stratégie communale depuis 2020, considérant la situation financière à l'époque, a consisté à conduire des projets utiles à la population (habitat, sauvegarde de l'école, service de garde petite enfance, sécurité routière, équipements sportifs et de loisir...) tout en redressant puis consolidant les finances communales, **par le produit des ventes et les recettes fiscales induites.**

D'autres projets d'investissements non productifs de moyens à court terme, tels que la rénovation de la ferme de la bascule ou de l'espace du lavoir sous la mairie, **ont été volontairement différés.**

Aujourd'hui début 2026, les opérations engagées ont porté leurs fruits, et la situation financière de la commune est très différente : **les investissements différés peuvent être engagés**, et sans doute complétés par d'autres opérations utiles.

• **Quelques pistes d'investissements 2026 ou années suivantes, pour débat et priorisations :**

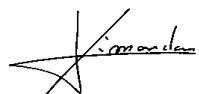
- Attribution de Compensation d'Investissement (ACI) – obligatoire : 63 608 €
- Voirie rue de la Côte de Joux – travaux effectués en 2025 (GBM) et fonds de concours à verser en 2026
- Citypark : dépenses effectuées en 2025, reste un solde pour la piste de course, mobiliser les subventions obtenues (ANS, Département, Région, CAF)
- Sécurisation de l'église : corniches, travaux engagés,
- Cabanons en rondins – suite sur la place du monument aux morts
- Cimetière : nouveau columbarium
- Aménagement de la ferme de la bascule
- Restauration et fermeture vitrée de l'espace du lavoir sous la mairie
- Stores anti-chaleur à la mairie
- Portes et toiture de l'atelier
- Abords de la salle de cantine
- Porte de la cabane à foin des ânes
- Godet pélican pour le tracteur, travaux sur matériel roulant, outillage
- Aménagement de la Crole suite - travail en régie ?
- Prise en charge (bien sans maître) de la maison Grappey et traitement adapté du site
- Acquisition de la maison Tournoux et traitement adapté du site en phase avec la maison Grappey
- Restauration du réservoir sous l'école
- Plantation d'arbres
- Travaux en forêt
- Lotissement : seconde tranche de travaux (finition) avant fin 2027
- Petite structure pour personnes âgées

En intercommunal :

- Liaison piétonne et cyclable avec Montfaucon via le chemin du Groseillier
- Liaison piétonne et cyclable avec le marais de Saône et la voie cyclable Saône/Montfaucon via l'étang des Allaines

Le Conseil municipal prend acte à l'unanimité de la présentation du rapport et de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Le maire
Jean SIMONDON



Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
L'original est signé par les membres présents.
Copie certifiée conforme.